

Conseil départemental – Session du 24 juin 2020

4^{ème} commission – rapport n°4

Projet de budget supplémentaire 2020 dans le domaine de l'action sociale

Amendement déposé par Céline MAGLICA au nom des élu(e)s du groupe des Forces de Progrès

Exposé des motifs

Les conseils départementaux sont les garants des solidarités humaines. A ce titre, le Conseil départemental de la Côte-d'Or a adopté une aide d'urgence exceptionnelle en direction des personnes les plus fragiles. Nous avons proposé et obtenu que cette aide ne soit pas unique mais renouvelable en fonction des besoins.

Si cette aide nouvelle est importante, elle n'est pas suffisante pour répondre aux nombreux besoins de la crise sociale.

En conséquence

Nous vous proposons de compléter ce nouveau dispositif par une série de nouvelles dispositions :

- une augmentation du fonds d'aide au jeunes, car ils sont en première ligne dans cette crise,
- l'élargissement des conditions d'accès au FSL,
- la création d'une aide au paiement des charges (eau, gaz, électricité) et un accompagnement des familles aux économies d'énergie,
- la création d'une aide au paiement des abonnements internet. La crise a montré qu'au-delà de l'équipement matériel, la facture est trop lourde pour certaines familles (abonnement mensuel de 20 à 50 €),
- la création d'un dispositif d'évaluation de l'équipement et de l'accès aux outils numériques des collégiens.

Financement de la mesure

Ces nouvelles dépenses sont évaluées à environ 3 millions d'euros.

Le compte de gestion 2019 fait apparaître une augmentation, dans le budget de fonctionnement, du résultat de clôture de l'exercice 2019 par rapport au résultat de clôture de 2018, de 4 429 507,25 €.

Nous proposons d'affecter 3 M€ de cet excédent aux mesures créées dans cet amendement.



04000 - DEPARTEMENT COTE-D OR

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-13 876 082,71		5 285 344,80	139 395,13	-8 451 342,78
Fonctionnement	33 392 097,86	31 869 506,36	36 298 236,60	777,01	37 821 605,11
TOTAL I	19 516 015,15	31 869 506,36	41 583 581,40	140 172,14	29 370 262,33
II - Budgets des services à caractère administratif					
04002-MAISON ENFANCE AHUY DEP					
Investissement	77 658,99		1 589 544,04		1 667 203,03
Fonctionnement	18 223,52	18 223,52	78 044,82		78 044,82
Sous-Total	95 882,51	18 223,52	1 667 588,86		1 745 247,85
04004-LABORATOIRE DEPART COTE-					
Investissement	89 439,59		238 607,60		328 047,19
Fonctionnement	69 003,31	69 003,31			
Sous-Total	158 442,90	69 003,31	238 607,60		328 047,19
TOTAL II	254 325,41	87 226,83	1 906 196,46		2 073 295,04
III - Budgets des services à					

Le compte 1068 comprend également le montant lié à la dissolution d'EPAVAL Dissolution d'EPAVAL intégration par opération d'ordre non budgétaire justifiant les anomalies CCA

Extrait du rapport n°4 de la 1ère commission – page 7 – Compte de gestion